



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 65656

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'inquiétude des responsables des centres régionaux de la propriété forestière quant au respect des engagements de son ministères. En effet, les engagements successifs des différents ministres prévoyaient le redéploiement et le financement de quatre-vingt-neuf postes d'ingénieur et technicien forestiers. Trente emplois ont été effectivement créés en 2004 et consacrés aux questions d'environnement. Mais, depuis, rien n'a été fait. Un nouveau blocage de la situation en 2006 pourrait signifier un abandon de fait d'un point central de la politique forestière de la France, à savoir l'engagement de la gestion durable. L'abandon de sa mise en oeuvre aurait, pour un grand nombre de sylviculteurs privés, des conséquences désastreuses. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il compte bien assurer la suite du cadencement promis en mettant en place les cinquante-neuf ingénieurs et techniciens des CRPF indispensables pour leur permettre d'assurer leurs missions.

Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture et de la pêche reste particulièrement vigilant sur l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65656

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5228

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7064